



Association des Membres de l'Ordre des  
Palmes Académiques  
**AMOPA**

30, Avenue Félix Faure - 75015 PARIS

Paris, le (date de la poste)

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

A l'occasion de la nouvelle année je vous présente mes vœux les plus chaleureux.

Vous avez adressé en 2016, à l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques (AMOPA), votre cotisation et je vous en remercie vivement.

L'AMOPA, association reconnue d'utilité publique, doit s'engager avec détermination et esprit d'ouverture dans de nombreuses actions en faveur de la défense et de la promotion de la langue et de la culture françaises, de la francophonie, de l'Ecole de la République et de ses acteurs.

Afin d'amplifier son action, l'AMOPA a besoin de votre concours, aussi je sollicite le versement de votre cotisation et de votre abonnement à la Revue pour l'année civile 2017.

Cette cotisation et les éventuels dons permettent :

- de promouvoir les nombreux concours destinés à la jeunesse du monde entier,
- de maintenir, de développer l'usage de la langue française en France et dans les pays francophones,
- de combattre l'illettrisme, source d'inégalité et de relégation,
- de mettre en valeur et de soutenir les actions des enseignants pour la réussite de tous les élèves,
- d'offrir des bourses et des prix à des étudiants, des élèves, en particulier à ceux de l'enseignement technique.

Je me réjouis de penser que, grâce à vous, et au dynamisme des présidents et des bureaux de section, l'AMOPA peut poursuivre ses activités dans une atmosphère de partage, de convivialité et d'amitié.

Vous pouvez aussi joindre à votre adhésion, obligatoire pour être membre de l'AMOPA, une contribution volontaire pour amplifier l'action de l'AMOPA en faveur de la jeunesse. Votre cotisation (membre actif, soutien, bienfaiteur), votre contribution volontaire en faveur de la jeunesse sont déductibles de votre impôt sur le revenu à hauteur de 66%. Un reçu fiscal, à insérer dans votre déclaration de revenus de l'année 2016, est joint au présent envoi.

*Exemple : un don de 100 euros ne vous coûte en fait que 34 euros. En revanche, l'abonnement à la Revue n'est pas déductible.*

Je vous serais reconnaissant de répondre favorablement au présent appel dès que possible en complétant le coupon-réponse annexé à ce courrier.

En vous remerciant très sincèrement de la fidélité, de l'intérêt et du soutien que vous apportez à l'AMOPA, je vous prie de croire, chère adhérente, cher adhérent, avec ma vive sympathie, à l'assurance de mon entier dévouement.

Le Président national

Michel Berthet